

PARCOURS D'ÉTUDES
2024-2025
JAZZ et MUSIQUES IMPROVISEES

CATEGORIE

Discipline principale

NIVEAU

1^{er}, 2^e et 3^e cycles supérieurs

PROFESSEURS

Franck AGULHON
Pierre de BETHMANN
Lynn CASSIERS
Médéric COLLIGNON
Nicolas DELAIGUE
Paul LAY
Vincent LE QUANG
Alexandros MARKEAS
Stéphane PAYEN
Santiago QUINTANS
François THEBERGE
Professeurs intervenants

1/8

1^{er} cycle supérieur (années 1 à 3)

DUREE DES ETUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS

3 ans maximum
180 ECTS

OBJECTIFS ET CONTENU

Connaissance de l'idiome du Jazz dans les diverses phases de son évolution.

Mise en pratique des différents modes de jeu de l'improvisation ; travail sur le répertoire ; approfondissement des techniques d'écriture, d'arrangement, de composition ; développement des connaissances générales indispensables au musicien improvisateur ; aide à l'épanouissement des facultés personnelles de création.

Atelier de 1^{ère}, 2^e et 3^e année - L'atelier est le laboratoire central de chaque promotion où les étudiant.e.s pratiquent les différents modes d'expression du jazz et des musiques improvisées. Ici ils peuvent étudier les courants principaux et les musiciens les plus marquants de l'histoire du jazz ; développer leurs facultés d'écoute et d'analyse ; acquérir de l'autonomie rythmique et harmonique ; travailler sur le phrasé, la pulsation, le tempo ; réaliser des créations personnelles.

Disciplines du cursus imposées :

- Arrangement (1^{ère}/2^{ème} année)
- Composition (3^{ème} année)
- Ecriture et improvisation expérimentales (année suivie au choix)
- Répertoire et tradition orale (1^{ère}/2^{ème}/3^{ème} année)
- Histoire du jazz (1^{ère}/2^{ème} année)
- Piano complémentaire (pour les non-pianistes, 1^{ère}/2^{ème}/3^{ème} année)
- Big band - participation au grand orchestre (selon les projets et par période)
- Travail sur le rythme (pour les non-batteurs, en 1^{ère} année)
- Modalité/tonalité (année suivie au choix)

- Ear training (1^{ère} année)
- Ornalité Cognitive (2^{ème} année)

En 3^e année de 1^{er} cycle supérieur, les étudiant.e.s doivent réaliser 2 projets d'écriture dans les cours d'Arrangement et de Composition.

Cours d'instrument

- classe de piano
- classe de batterie
- classe de contrebasse
- classe de saxophone
- classe de trompette-cuivres
- classe de guitare
- classe de chant

Les étudiant.e.s jouant d'instruments non représentés par les professeurs du département doivent participer à des cours d'autres instruments. Leur distribution est établie en accord avec l'équipe pédagogique.

Cours de Section rythmique (1^{ère}/2^{ème}/3^{ème} année)

Obligatoire pour accordéon, batterie, contrebasse, guitare, piano, vibraphone

Disciplines transversales :

Langue vivante

Aspects pratiques du métier 1 (1^{ère} année)

Aspects pratiques du métier 2 (2^{ème} année)

Mise en situation professionnelle (fin de 3^{ème} année)

Disciplines complémentaires optionnelles du département (année au choix) :

Musique de l'Inde et Improvisation modale

Improvisation générative

Batterie complémentaire

Initiation Jazz (pour les étudiant.e.s hors département Jazz et Musiques improvisées)

2/8

Master-classes et Interventions

Grâce aux interventions d'artistes invités qui représentent des mondes stylistiques et esthétiques différents, les étudiant.e.s sont confrontés aux points de vue les plus divers et mis en situation professionnelle dans des ateliers et/ou concerts publics.

Concerts / Diffusion / Echanges

Les étudiant.e.s participent à de nombreux concerts programmés régulièrement au conservatoire et à l'extérieur.

CONCOURS D'ENTREE 2025-2026 EN 1^{ER} CYCLE SUPERIEUR

Limite d'âge : avoir moins de 25 ans au 1^{er} octobre 2025

Dates d'inscription : octobre-novembre 2024 sur Internet www.conservatoiredeparis.fr.

Présélection : novembre 2024-janvier 2025, par un jury interne.

Le dossier comprendra :

- Une vidéo d'une durée de 20 minutes maximum sur laquelle le ou la candidat.e joue personnellement 3 morceaux dont :
 - un standard (du répertoire jazz classique ou be bop),
 - un morceau original (préférentiellement une composition personnelle),
 - une improvisation libre.
- Une lettre de motivation,
- Un C.V.

Admissibilité : février 2025 au Conservatoire de Paris.

Pour ces épreuves, le candidat est accompagné par une section rythmique du Conservatoire.

- Audition (15 minutes maximum) :
 - un morceau libre au choix du candidat (composition personnelle ou non ; ce morceau doit permettre au candidat de s'exprimer dans une esthétique stylistique de son choix). Le candidat doit apporter 8 exemplaires de la partition (3 pour les accompagnateurs et 5 pour le jury).

- un morceau tiré au sort et un morceau choisi par le jury parmi une liste de 10 morceaux communiquée en amont aux candidats présélectionnés, devant être joué de mémoire.

- Mise en situation (préparation en loge 10 minutes sans instrument – 5 minutes maximum de passage) :
- déchiffrement instrumental d'un thème inédit,
- improvisation sur la grille harmonique du thème.

Admission : février 2025 au Conservatoire de Paris.

- Écrit (4 heures) :
- test d'écoute - relevé d'un fragment mélodique et harmonique,
- théorie et histoire du jazz (questionnaire à choix multiple),
- test d'harmonie (harmonisation d'une mélodie donnée).
- Entretien avec le jury (10 minutes)

N.B. : Les candidats reçus au concours d'entrée en 1^{er} cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones devront présenter, avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

EXAMENS DE CONTROLE - 1^{ER} CYCLE SUPERIEUR

En fin de première année :

Répertoire et tradition orale
Entretien avec le jury
Arrangement/Composition (mise en loge de 2 h – piano fermé)
Histoire du jazz (rédaction d'un essai)

En fin de deuxième année :

Arrangement/composition (mise en loge de 4 h- piano ouvert)
Histoire du jazz (rédaction d'un mémoire)
Piano complémentaire jazz (non-pianistes)
Répertoire et tradition orale
Section rythmique (accordéon, batterie, contrebasse, guitare, piano, vibraphone)

3/8

EXAMEN FINAL DU DNSPM

Répertoire et tradition orale
Piano complémentaire jazz (non-pianistes)
Section rythmique (accordéon, batterie, contrebasse, guitare, piano, vibraphone)
Composition jazz (mise en loge de 3 heures - piano ouvert)

Récital public : Durée 30mn maximum

L'étudiant.e doit présenter 3 épreuves distinctes et séparées :

1. Une composition originale arrangée pour une formation de huit musiciens minimum dont 3 soufflants minimum,
2. Un morceau imposé à arranger dans le style de jazz « classique-moderne » années '60 (exemples de styles d'écriture : Gil Evans : Out of the Cool, George Russell : Concerto for Billy the Kid ou Stratusphunk, Wayne Shorter : The All Seeing Eye, Herbie Hancock : Speak Like A Child, Art Blakey : Impulse !!!!! Jazz Messengers), pour une formation de huit musiciens minimum (le thème du morceau ne doit être modifié d'aucune façon),
3. Une improvisation libre en solo, de 5 minutes.

Le certificat de 1^{er} cycle supérieur d'Atelier Jazz est décerné à l'étudiant.e qui a passé avec succès l'examen final du DNSPM.

La mention du certificat est celle que le jury a délivrée à l'issue de l'examen final du DNSPM.

Les étudiant.e.s de 3^e année de 1^{er} cycle supérieur ont l'obligation de passer l'examen final du DNSPM en fin d'année scolaire.

Les étudiant.e.s de 1^{ère} et 2^e années de 1^{er} cycle supérieur qui estiment pouvoir compléter le DNSPM à l'issue de l'année scolaire en cours peuvent présenter l'examen final du DNSPM dès la fin de 1^{ère} ou 2^e année en lieu et place de l'examen de contrôle ; en cas d'échec à l'examen et/ou non-validation de l'ensemble des disciplines attachées au DNSPM, ils doivent poursuivre leur scolarité dans l'année supérieure de 1^{er} cycle et repasser l'examen final du DNSPM.

RECOMPENSES

Examens de contrôle : Mention Très Bien, Bien, Assez Bien ou Echec

Examen final du DNSPM : Mention Très bien, Bien, Assez Bien ou Echec

Le **Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) de Jazz et musiques improvisées** est décerné à l'étudiant.e lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

Ensemble de disciplines principales :

1^{er} cycle supérieur :

DNSPM Instrumentiste/chanteur - Jazz et musiques improvisées

Discipline : jazz

Disciplines principales :

Certificat Atelier 1 ^{er} cycle – comprenant la validation du récital de l'examen final du DNSPM	48
Certificat d'arrangement	20
Certificat d'écriture et improvisation expérimentales	12
Certificat de répertoire et tradition orale	20
Certificat composition jazz	8
Attestation de travail sur le rythme	8

Disciplines complémentaires imposées :

Certificat de piano complémentaire	6
Certificat de section rythmique	6
Grand orchestre/big band	6
Certificat d'histoire du jazz	8
Attestation Modalité/tonalité	2
Certificat de langue vivante	3
Attestation d'aspects pratiques du métier 1 et 2	1
Mise en situation professionnelle	4

4 / 8

Cours d'instrument

Attestation d'instrument	22
--------------------------	----

L'étudiant.e doit suivre au moins une

Disciplines complémentaires optionnelles au choix parmi : 6

Certificat Musique de l'Inde et Improvisation modale

Certificat ou attestation d'Improvisation générative

Attestation Batterie complémentaire

Certificat Initiation à l'Écriture (A ou B)

Certificat ou Attestation dans les disciplines théoriques à choisir dans l'ensemble de l'offre du Conservatoire

La mention (Très bien, Bien ou Assez bien) qualifiant le DNSPM est celle qui a été décernée par le jury à l'issue de l'examen final du DNSPM.

Le **Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)** de Jazz et Musiques improvisées est également décerné aux étudiant.e.s qui n'ont pas obtenu de mention lors de l'examen final du DNSPM mais dont les résultats des examens de contrôle de 1^{ère} et 2^e années le permettent, conformément aux modalités décrites au Titre I – article 5 du règlement des études.

LICENCE DE MUSIQUE ET MUSICOLOGIE DE SORBONNE-UNIVERSITE

Un partenariat entre le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et Sorbonne-Université permet aux étudiant.e.s du Conservatoire qui le souhaitent, admis en 1^{er} cycle supérieur, d'obtenir conjointement avec le diplôme de 1^{er} cycle supérieur du Conservatoire et sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'université la licence de Musique et Musicologie de Sorbonne-Université comprenant :

- le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) du Cnsmdp ;
- la validation à l'Université des enseignements suivants, répartis sur 4 semestres, dans cet ordre :
 - 1 - Introduction aux Sciences Humaines (Semestre 3, UE 3 - 13 h)ET Sciences humaines : anthropologie de la musique (Semestre 3, UE 3 - 13h)

2 - Sciences humaines : anthropologie/sociologie (Semestre 4, UE 3 - 13h)
ET Sciences humaines : sociologie de la musique (Semestre 4, UE 3 - 13h)
3 - Analyse MedRen (Semestre 5, EU2 - 26h)
OU Analyse XIX^e s. (Semestre 6, UE4 - 26h)
4 - CM de la liste Pré-spécialisation de Semestre 5 (UE4 - 26h)
OU CM de la liste Pré-spécialisation de Semestre 6 (UE4 - 26h)

L'étudiant.e peut suivre un ou deux cours universitaires maximum par année de scolarité au Conservatoire.

Il est libre de choisir à quel stade de ses études au Conservatoire (1^{er} ou 2^e cycle supérieur) il souhaite commencer ce parcours universitaire. L'inscription et le paiement des droits à l'université sont nécessaires pour y suivre les cours.

Contact : Arthur Macé | Chargé de mission - recherche
209 Avenue Jean Jaurès – 75019 Paris
Tél + 33 (0) 1 40 40 47 20
amace@cnsmdp.fr

2^e cycle supérieur (années 4 et 5) conférant le grade de MASTER

DUREE DES ETUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS

2 ans
120 ECTS

5 / 8

OBJECTIFS ET CONTENU

Développement de la personnalité artistique
Aptitude à concevoir et réaliser un projet artistique (spectacle, concert, enregistrement) en autonomie
Capacité à développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique
Développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle

Filière : Interprètes
Filière : Compositeurs/Arrangeurs
Recherche et abord d'un répertoire élargi et personnalisé
Développement d'une pratique artistique réfléchie et autonome.

Disciplines principales :

Atelier (1^{ère}/2^{ème} année)
Ecriture et improvisation expérimentales (à valider en 1^{ère} ou 2^{ème} année)
Répertoire et tradition orale (1^{ère} année)
Langue vivante (1^{ère} ou 2^{ème} année)
Histoire/Analyse du jazz (1^{ère}/2^{ème} année ; réalisation et présentation d'un mémoire en 2^{ème} année)

Disciplines Complémentaires Imposées :

Piano complémentaire (un trimestre)
NB : exemption pour les élèves ayant obtenu le Certificat en fin de 1^{er} cycle
Projet symphonique pour les étudiant.e.s de la filière Compositeurs/arrangeurs

Séminaires intensifs :

Analyse classique et contemporaine
Orchestration classique et contemporaine
Projet Grand orchestre/Big band

Cours d'instrument :

Piano
Contrebasse
Batterie
Saxophone
Trompette-Cuivres

Guitare
Chant

Les étudiant.e.s jouant d'instruments non représentés par les professeurs du département doivent participer à des cours d'autres instruments. Leur distribution est établie en accord avec l'équipe pédagogique.

Disciplines complémentaires optionnelles :

L'étudiant.e doit en suivre au moins une dans les disciplines théoriques à choisir dans l'ensemble de l'offre du Conservatoire (1^{ère} ou 2^{ème} année)

Disciplines transversales :

Méthodologie de recherche (1^{ère} année)
Aspects pratiques du métier 3 et 4 (1^{ère} année)
Initiation à la pédagogie (1^{ère} année)
Travail d'étude personnel (2^{ème} année)
Mise en situation professionnelle (fin de 2^{ème} année)

CONCOURS D'ENTREE 2025-2026 EN 2^E CYCLE SUPERIEUR

Limite d'âge : avoir moins de 28 ans au 1^{er} octobre 2025

Dates d'inscription : octobre-novembre 2024 sur Internet www.conservatoiredeparis.fr.

Ce cycle est accessible sur concours aux candidat.e.s titulaires, dans la même discipline, en France, d'un Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM), ou, à l'étranger, d'un diplôme équivalent, de 1^{er} cycle supérieur.

Les candidat.e.s qui n'obtiendront le diplôme de 1^{er} cycle supérieur complet qu'en fin d'année scolaire peuvent se présenter au concours d'entrée en joignant à l'appui de leur dossier d'inscription au concours un certificat de scolarité précisant leur situation. En cas de succès au concours, leur admission définitive ne sera prononcée qu'après présentation du diplôme requis complet, au plus tard le 30 septembre de leur première rentrée scolaire. Dans le cas contraire, ils perdent le bénéfice de leur admission.

6 / 8

Sont dispensés du concours d'entrée en 2^e cycle supérieur :

- les étudiant.e.s du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris titulaires dans la même discipline du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) du Conservatoire de Paris avec mention Très Bien ou Bien l'année scolaire suivant son obtention dans la limite de la durée réglementaire des études en 1^{er} cycle supérieur ;
- les étudiant.e.s titulaires du DNSPM du Conservatoire de Paris avec mention Assez Bien qui ont été autorisés par le jury de l'examen final du DNSPM à poursuivre de droit leur scolarité en 2^e cycle supérieur dans la même discipline l'année scolaire suivante, dans la limite de la durée réglementaire des études en 1^{er} cycle supérieur (règlement des études - article 5).

Présélection : novembre 2024-janvier 2025, par un jury interne

Le dossier comprendra :

- La présentation détaillée d'un projet artistique explicitant la démarche esthétique personnelle du candidat.e ;
- Une lettre de motivation ;
- Un C.V. ;
- Une vidéo de 30 minutes maximum dans laquelle le ou la candidat.e interprète les morceaux avec lesquels il ou elle présente son concept d'écriture et d'improvisation.

Admission : février 2025 au Conservatoire de Paris.

1. Epreuves Ecrites : Mise en loge piano ouvert (4 heures)
 - Ecrire pour un big band (1 page) ;
 - Développer une composition à partir d'un thème ou d'une cellule rythmique sur 2 portées ;
 - Histoire du jazz : Rédaction d'un texte sur chacune des 3 questions posées.
2. Audition : (30 minutes maximum)
 - Programme : Une composition personnelle arrangée pour une formation choisie parmi nos étudiants (un quintet maximum) ; un arrangement d'un morceau du répertoire standard pour

la même formation. Les répétitions doivent être faites au préalable avec les étudiant.e.s du département. La composition personnelle devrait permettre au candidat.e d'exprimer sa propre direction esthétique.

- Déchiffrage d'un standard au piano (pour les candidat.e.s non pianiste) : Mise en loge 15 min.

3. Entretien en français portant sur les motivations du candidat.e (15 minutes environ).

N.B. : Les candidats admis au concours d'entrée en 2^e cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones devront présenter avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe, puis avant le 10 décembre suivant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

RECITALS DE 2^E CYCLE SUPERIEUR

En fin de 1^{ère} année (non public) :

L'étudiant.e doit présenter un récital d'une durée n'excédant pas 30 minutes, comportant 3 épreuves distinctes et séparées :

- 1 - Un arrangement d'une pièce du Répertoire choisie en concertation avec l'équipe pédagogique pour un ensemble d'au moins 7 musiciens : 3 soufflants minimum, vibraphone ou guitare et trio de piano, contrebasse, batterie.
- 2 - Une composition personnelle pour un ensemble comme défini ci-dessus.
- 3 - Interpréter avec section rythmique un standard choisi par l'étudiant.e sur une liste établie par l'équipe pédagogique.

En fin de 2^e année (public) :

L'étudiant.e doit présenter un récital libre, d'une durée n'excédant pas 50 minutes.

RECOMPENSES

Récital de 1^{ère} année : mention Très Bien, Bien ou Assez Bien

Récital de 2^e année : mention Très Bien, Bien ou Assez Bien tenant compte à la fois de la conception et de la réalisation du récital.

Le Prix de Jazz et Musiques Improvisées est décerné à l'étudiant.e qui a validé chacun des deux récitals de 2^e cycle supérieur.

La mention du Prix de Jazz et Musiques Improvisées est la mention décernée par le jury au récital libre de 2^e année de 2^e cycle supérieur.

Le Diplôme de 2^e cycle supérieur de Jazz et musiques improvisées conférant le grade de Master est décerné à l'étudiant.e lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

	ECTS
Disciplines principales et complémentaires imposées :	
Jazz et Musiques Improvisées - Atelier 2 ^{ème} cycle	27
Pratique de l'instrument	4
Grand orchestre/Big Band	12
Projet symphonique	13
Ecriture et Improvisation expérimentales	11
Répertoire et tradition orale	10
Histoire et analyse du Jazz	8
Analyse classique et contemporaine	2
Orchestration classique et contemporaine	2
Disciplines transversales imposées :	
Méthodologie de recherche	3
Travail d'étude personnel	9
Aspects pratiques du métier 3	2
Aspects pratiques du métier 4	1
Initiation à la pédagogie	4
Langue Vivante	2
Mise en situation professionnelle	6
Discipline complémentaire optionnelle :	4

à choisir dans l'ensemble de l'offre du Conservatoire

La mention du diplôme de 2^e cycle supérieur conférant le grade de Master est la mention obtenue au récital libre de 2^e année de 2^e cycle supérieur.

3^e cycle supérieur

Pour les titulaires d'un Master ou d'un diplôme de 2^e cycle supérieur, français ou étranger, ou d'un DFS du CNSMD de Paris ou d'un DNESM du CNSMD de Lyon en chant, instrument, jazz, musique ancienne ou musique de chambre, le Conservatoire de Paris propose trois cursus post-Master :

Doctorat de Musique *Recherche et pratique*

ou

Diplôme d'artiste interprète

ou

Diplôme d'artiste interprète - répertoire contemporain et création

Le parcours d'études propre à chacun de ces cursus est disponible auprès des départements et sur le site internet du Conservatoire www.conservatoiredeparis.fr.